



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES DELEGUES

Procès-verbal N°1 du vendredi 15 Novembre 2024

Réunion plénière du vendredi 15 Novembre 2024 à Bazeilles

Présidence de séance : STOUPIY Michel

Présents : Jacky DEGEN – Philippe MARCHAND – Mohamed DEBBAH – Pino MINGOLLA – Baptiste LECOURTIER – Régis LEVENT - David FREROT

Excusés : Denis BERNIER - Jean Claude ROYER - Thierry VARLET

Ordre du jour

1/ Mise en place de la commission :

Président : Michel STOUPIY – Membre élu du Comité Directeur

Vice-Président : Jacky DEGEN – Membre non élu du Comité Directeur

Secrétaire : David FREROT – Membre non élu du Comité Directeur

Membres, non élus du comité directeur : Philippe MARCHAND – Régis LEVENT – Pino MINGOLLA – Mohamed DEBBAH – Denis BERNIER – Baptiste LECOURTIER - Jean Claude ROYER - Denis Bernier - Thierry VARLET

2/ Rôle de la commission

Cette Commission doit permettre d'améliorer la formation, la désignation et la mise à disposition des délégués du District des Ardennes de Football, que ce soit sur le territoire ardennais ou sur le territoire Grand Est. En effet, certains délégués du contingent ardennais sont amenés à tenir ce rôle sur des rencontres de niveau Ligue. Elle doit aider à réguler plus facilement les demandes des clubs, mieux répartir les délégations, être plus présent et plus efficace sur les rencontres.

Elle est heureuse d'accueillir dans son effectif, 5 nouveaux délégués : Philippe MARCHAND – Mohamed DEBBAH – Pino MINGOLLA – Baptiste LECOURTIER – Thierry VARLET. Leur accompagnement sur leurs deux premiers matches sera assuré par des délégués confirmés.



3/ Rôle du délégué

- Le président commente le mémento du rôle du délégué officiel et répond aux différentes questions
- Comme pour les délégués régionaux, la désignation des délégués départementaux se fera, via leur compte "**Portail officiel FFF**", rubrique « désignation », et en fonction du contexte des matchs
- Les indisponibilités des délégués se feront aussi via "**Portail officiel FFF**"
- La prise en charge des frais de délégation incombera au District des Ardennes, sauf, en cas de demande de club, qui assumera le défraiement de la délégation souhaitée
- Le forfait des frais de délégation est fixé à **26 euros**, sauf en cas de kilométrage supérieur au forfait
- Les fiches de frais (mises à disposition par le District) ainsi que les rapports sont à adresser au secrétariat, dans les 24 heures après les rencontres.

4 – Accréditations - Documents

- Chaque délégué devra être, obligatoirement, muni de son badge d'accréditation officielle
- Les délégués recevront la documentation inhérente à leur fonction : Règlements particuliers du District des Ardennes, Règlements Généraux de la FFF et Charte du Délégué (en cours de création)
- Remis en séance, d'un mémento sur le rôle du délégué officiel et du rôle du délégué de club, d'une fiche type « match », du rapport officiel et du cahier des charges du club organisateur des différentes finales des coupes du District.
- Commander des porte-documents à pince, pour insérer des documents et pour la prise de notes lors de la délégation

5 - Questions diverses

- Prévoir une réunion d'information aux clubs sur le rôle du délégué de club, réunions à programmer sur trois secteurs géographiques du département.
- Formation des délégués officiels aux règles du Futsal pour d'éventuelles délégations en Futsal
- David FREROT et Jacky DEGEN (en recyclage) désignés comme délégué sur le match Mouzon/Asfeld2 en D2 dimanche 17/11/2024.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 19H30, prochaine réunion à fixer 1^{ère} quinzaine de janvier 2025

Le président – Michel STOUPLY

Le secrétaire – David FREROT

DISTRICT DES ARDENNES DE FOOTBALL

Maison Départementale des Sports
Rue des Illées – 08140 BAZEILLES
03 24 56 24 64- secretariat@districtfoot08.fff.fr

www.districtfoot08.fff.fr

